Sélestat
Alsace Centrale

Publié en ligne le 23/05/2024
Transmis au contrôle de légalité le 23/05/2024

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240513-ARR_0265_2024-AR

ARRETE N°265/2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

VU l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;

VU l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;

VU l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

VU la demande de Madame Dorothée KIENE sise 21 rue Frédéric MEYER 67600 SELESTAT ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable de réglementer le stationnement et la circulation de tout véhicule, le 15 juin 2024 de 18h00 à minuit, à l'occasion d'une fête de rue qui se déroulera rue Frédéric Meyer.

arrête :

Article 1er :
Le stationnement et la circulation de tout véhicule sont interdits sur une partie de la rue Frédéric Meyer, à hauteur du 27 rue Frédéric Meyer, le 15 juin 2024 de 18h00 à 00h00 jusqu'à l'usine AMCOR où l'accès devra néanmoins être maintenu.

Article 2 :
Les panneaux et les barrières matérialisant les interdictions sont mis en place par le service Manifestations.

Article 3 :
Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

Article 4 :
M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
RAG/lpk

Fait à Sélestat, le 13 mai 2024

Le Maire,

Marcel BAUER

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240513-ARR_0265_2024-AR

Destinataires :
M. le Président du Tribunal de Proximité
M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT
Gendarmerie Nationale
SDIS 67 (arretes.sdis@sdis67.com)
ddsp67-boe-selestat@interieur.gouv.fr
smur@ghso.fr
Service Police Municipale
Madame Dorothée KIENE
Service Manifestations
Service Réglementation et Affaires Générales